



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 Fax: 03 89 64 16 61

E-Mail : snu68@snuipp.fr

Jeudi 17 septembre 2009

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1218> si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

SOMMAIRE

- 1) Grippe A/H1-N1 : mais que fait la police du Haut-Rhin ?**
- 2) Mercredi 7 octobre 2009 : journée de mobilisation interprofessionnelle**
- 3) Demi-journée d'informations syndicale avec Gilles MOINDROT (Secrétaire National du SNUipp)**
- 4) Evaluations départementales CP**
- 5) Aide personnalisée dans notre département**
- 6) A quoi peuvent servir les évaluations CE1/CM2 : un exemple de l'IA de l'Oise**
- 7) Le KISAITOU : le guide administratif des enseignants du premier degré élaboré par le SNUipp**
- 8) La cotisation syndicale : 66% de son montant peut être déduit des impôts**

1) Grippe A/H1-N1 : mais que fait la police du Haut-Rhin ?

De nombreuses écoles du département (notamment dans le canton de Lapoutroie et sur le bord du Rhin) nous ont interpellés lundi 14 septembre. En effet, les gendarmes téléphonaient dans l'école pour répertorier les cas de grippe. Dans un autre cas plus au sud (Sundgau), un cas de grippe avait été décelé et les gendarmes ont débarqué à l'école pour demander les coordonnées de la famille. Le SNUipp a fait une intervention à l'IA pour s'étonner de ces pratiques non-prévues par le protocole de signalement des cas de grippe. La procédure a d'ailleurs été rappelée par l'IA, les écoles ne répondent qu'à leur autorité donc l'IEN.

Par ailleurs, l'intervention de la force publique dans des cas de maladie laisse songeur...

2) Mercredi 7 octobre 2009 : journée de mobilisation interprofessionnelle

Continuons à lutter ensemble comme l'an dernier

Déclaration des organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

Les Organisations Syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le 8 septembre 2009 dans la continuité de l'intersyndicale initiée depuis octobre 2008 et sur la base de la déclaration commune du 5 janvier 2009 et du communiqué commun du 25 mai 2009.

Quoiqu'en disent les augures sur la sortie de la crise, les dégâts économiques et sociaux s'aggravent, ce qui rend d'autant plus urgentes les réponses en matière d'emploi et de lutte contre les inégalités, alternatives aux choix patronaux et gouvernementaux actuels.

C'est pour cela qu'elles conviennent de continuer à agir ensemble, notamment auprès des salariés pour impulser et soutenir les actions dans les entreprises, les services, les secteurs professionnels et territoires.

Les Organisations Syndicales réunies ont convenu de poursuivre le travail commun, engagé depuis un an, d'analyses, de propositions et d'actions. Elles décident de se retrouver le 28 septembre dans les locaux de l'UNSA et souhaitent que les 8 organisations syndicales soient présentes.

Le 7 octobre est la journée mondiale de mobilisation des travailleurs pour le travail décent, à l'appel de Confédération Syndicale Internationale. Les Organisations Syndicales appellent les salariés à y participer massivement, selon des modalités qu'elles préciseront.

3) Demi-journée d'informations syndicale avec Gilles MOINDROT (Secrétaire National du SNUipp)

**Mercredi 21 octobre 2009 de 8h 30 à 11h 30
à Illzach (Ecole 4 Saisons, 70 Rue de Mulhouse)
avec la présence de Gilles MOINDROT**

Votre participation sera défalquée (au choix) des demi-journées de prérentrée, des 18 heures d'animation pédagogiques, des 24 heures de concertation ou des demi-journées de récupération du lundi de Pentecôte.

Pour y participer, une lettre de demande à envoyer à l'IEN **8 jours au moins avant la réunion.**
[En lien, lettre-type à envoyer à l'IEN](#)

4) Evaluations départementales CP

Les écoles viennent de recevoir les feuillets d'évaluation CP. Il s'agit d'une évaluation uniquement départementale dont les modalités de passation sont difficiles voir dans certains cas impossibles (notamment pour les items de passation individuelle ou en petit groupe).

Pour le SNUipp, les collègues doivent les passer uniquement si elles sont considérées comme une aide ou un outil à l'enseignement.

En cas de difficulté pour les passations individuelles ou en petit groupe, demandez à votre IEN du personnel supplémentaire, sinon....

Dans tous les cas, pas de saisie des résultats, ni de transmission aux IEN.

5) Aide personnalisée dans notre département

L'IA avait donné comme consigne aux IEN de faire organiser les 60heures uniquement devant les élèves. Certains avaient pris leur distance en acceptant dans leur circonscription les 54heures devant élèves + 6 heures d'organisation. Cependant, d'autres appliquaient sans broncher les recommandations de l'IA. Le SNUipp national (comme d'ailleurs d'autres organisations syndicales) a écrit au Ministère pour faire repreciser la chose. La réponse ne souffre d'aucune ambiguïté. Le temps d'organisation est bien prévu dans les 60h, en compléments des 24h prévus pour la concertation habituelle des écoles. La réponse du Ministère a été envoyé à l'IA et depuis les recommandations de l'IA aux IEN ont évolué : ils doivent accepter les projets des écoles avec du temps d'organisation dans les 60 heures notamment le 54 + 6.

6) A quoi peuvent servir les évaluations CE1/CM2 : un exemple de l'IA de l'Oise

Comment utiliser ces évaluations pour obliger le directeur à mieux répartir les classes ? [La suite en regardant la circulaire de l'IA de l'Oise...](#)

7) Le KISAITOU : le guide administratif des enseignants du premier degré élaboré par le SNUipp

Le KISAITOU est devenu la référence administrative des instituteurs et professeurs des écoles.

Cet ouvrage est un travail de militants syndicaux à l'intention de tous les personnels des écoles maternelles, élémentaires, des établissements spécialisés des premier et second degré, mais aussi des partenaires de l'Ecole Publique, et plus largement de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir et à la transformation du système éducatif. Il est un outil complémentaire à l'aide qu'apporte le syndicat aux collègues dans la gestion quotidienne de leur métier.

Les textes évoluent, suivant la volonté gouvernementale, mais aussi par l'action de tous les acteurs du système éducatif. Le SNUipp, ses délégués des personnels y prennent toute leur part. Aussi trouvera-t-on, dans ce recueil administratif, les références des textes en marge à droite, leur résumé ou l'interprétation correspondante, mais également, le point de vue du SNUipp sur certaines revendications, sur des questions qui font débat ou qui posent problème.

[Pour aller directement sur le Kisaitou, cliquez ici !](#)

Le Kisaitou est également en vente à la section du SNUipp 68 avec le CD-ROM contenant l'intégralité des textes officiels cités en référence. Il est au prix de 25 euros pour les syndiqués et 32 euros pour les autres.

8) La cotisation syndicale : 66% de son montant peut être déduit des impôts

La cotisation syndicale autorise une réduction d'impôts égale à 66% de son montant. Donc pour une cotisation de 100 euros, vous ne payez en fait que 33 euros (les 66 restants sont déductibles des impôts l'année d'après).

N'hésitez-pas, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

[Le bulletin d'adhésion 2009- 2010 en lien ici](#)

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>